

## L'allocation de rentrée scolaire de la Caf

La Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne délivre une allocation de rentrée scolaire (ARS) aux familles ayant un enfant à charge ou plus, âgé(s) de 6 à 18 ans.

Elle est versée sous conditions de ressources et son montant varie suivant l'âge et le nombre d'enfants.

- [En savoir plus sur l'allocation de rentrée scolaire délivrée par la Caf](#)

## Distribution de kits scolaires aux élèves des écoles élémentaires

**Ce nouveau dispositif mis en place pour la rentrée 2025 remplace l'allocation communale de rentrée scolaire.**

Un kit est offert à chaque élève des écoles publiques élémentaires. Fabriqué majoritairement en France, il contient l'essentiel : sac en toile, feutres, crayons, stylos, gomme, taille-crayon, ardoise, colle.

Parallèlement à ce nouveau dispositif accordé directement aux familles, la Ville continue d'allouer chaque année aux écoles élémentaires une somme de 35.70 € par enfant inscrit. Cette somme est investie dans les livres et les fournitures scolaires.

- [En savoir plus sur la distribution du kit scolaire pour les enfants des écoles élémentaires](#)

### **Service Relation citoyen (SRC)**

8 rue Camille-Desmoulins, 94230  
Cachan

+33 1 49 69 69 69

[relation.citoyen@ville-cachan.fr](mailto:relation.citoyen@ville-cachan.fr)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8h15-12h et 13h30-17h15  
Jeudi : 13h30-19h  
Samedi : 8h45-12h30 (fermé le 25  
octobre 2025)

**Caisse d'allocations familiales du  
Val-de-Marne**

2, avenue du général de Gaulle,  
94000 Créteil

08 10 25 94 10

<https://www.caf.fr>



**Christine Rescoussié**

12e adjointe et adjointe du quartier  
du Coteau

Vie scolaire ; activités périscolaires ;  
relations internationales ; jumelage.

+33 1 49 69 69 69

[secretariat.elus@ville-cachan.fr](mailto:secretariat.elus@ville-cachan.fr)